

CURSUS DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS DES DOMAINES SANS MENTION - FORMATION INITIALE

Ce parcours de formation suivi dans sa partie théorique en E-Learning tutoré et pratique en présentiel, permet de se présenter aux examens des Certifications de Diagnostiqueur technique immobilier (arrêté du 24 décembre 2021) dans les domaines Termites, Gaz, Electricité ainsi qu'Amiante, Plomb et Energie sans mention et de réaliser les mesurages de superficie Loi Carrez.

Objectifs opérationnels

- Calculer les superficies des locaux et surfaces concernés selon le dispositif réglementaire de la loi Carrez et en établir le rapport de superficie appuyé par la matérialisation des mesurages effectués
- Dresser un état relatif de présence de termites et, en rédiger le rapport
- Dresser un diagnostic de l'état relatif d'une installation intérieure de gaz et, en rédiger le rapport
- Dresser un diagnostic de l'état d'une installation intérieure d'électricité et en rédiger le rapport
- Réaliser un repérage et évaluer l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les bâtiments d'habitation et de 5eme catégorie et, en rédiger le rapport
- Réaliser un constat de risque d'exposition au plomb, un diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures et, en rédiger le rapport

Public Concerné

Candidats/Candidates aux examens de certification de Diagnostiqueur technique immobilier des domaines sans mention.

Durée

161.00 Heures

23 Jours

Prérequis

Pour suivre la formation et se présenter à l'examen de certification de Diagnostiqueur dans le Domaine énergie sans mention, le candidat doit apporter la preuve :

- Soit, d'une expérience professionnelle de trois ans minimum en tant que technicien ou agent de maîtrise du bâtiment ou équivalence, dans les domaines des techniques du bâtiment
- Soit, d'un niveau d'étude Bac +2 (à minima) dans le domaine des techniques du bâti ou d'un titre professionnel équivalent
- Soit, d'une expérience exigée par un Etat de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen pour une activité de diagnostic comparable

Parcours pédagogique

CURSUS DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS DES DOMAINES SANS MENTION

FORMATION THEORIQUE E-LEARNING : 109 H / 16 jours + 2 rendez-vous d'activité en classe virtuelle collective

FORMATION PRATIQUE EN PRESENTIEL : 45H30 / 7 jours

STRUCTURES ET SYSTEMES CONSTRUCTIFS & THERMINOLOGIE TECHNIQUE TOUS CORPS D'ETAT

- Théorique en E-Learning : 7H

Voir Fiche programme complète ref. : DC-000-B

MESURAGE LOI CARREZ

Calcul des superficies des locaux et surfaces concernés selon le dispositif réglementaire de la loi Carrez

- Théorique en E-Learning : 3H30

- Pratique en présentiel : 3H30

Voir Fiche programme complète ref. : DLC-100-B

DOMAINE TERMITES

Etats relatifs à la présence de termites dans le bâtiment

- Théorique en E-Learning : 17H30

- Pratique en présentiel : 3H30

Voir Fiche programme complète ref. : DT-100-B

DOMAINE GAZ

Etats de l'installation intérieure de gaz

- Théorique en E-Learning : 14H

- Pratique en présentiel : 7H

Voir Fiche programme complète ref. : DG-100-B

DOMAINE ELECTRICITE

Etats de l'installation intérieure d'électricité

- Théorique en E-Learning : 14H

- Pratique en présentiel : 7H

Voir Fiche programme complète ref. : DE-100-B

DOMAINE AMIANTE SANS MENTION

Repérages, évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et examens visuels après travaux dans les immeubles bâtis

- Théorique en E-Learning : 17H30

- Pratique en présentiel : 3H30

Voir Fiche programme complète ref. : DA-100-B

DOMAINE PLOMB SANS MENTION

Constats de risque d'exposition au plomb / CREP

- Théorique en E-Learning : 17H30

- Pratique en présentiel : 3H30

Voir Fiche programme complète ref. : DPL-100-B

DOMAINE ENERGIE (DPE) SANS MENTION

Diagnostics de performance énergétique applicable aux bâtiments à usage principal d'habitation (sans mention)

- Théorique en E-Learning : 14H

- Pratique en présentiel : 7H

Voir Fiche programme complète ref. : DPE-100-B

PREPARATION AUX EXAMENS DES CERTIFICATIONS

- Pratique en présentiel : 11H00

Se préparer à l'examen de certification

S'exercer dans les conditions de l'épreuve écrite

S'exercer à la rédaction d'un rapport dans les conditions de l'examen

Méthodes et moyens pédagogiques

L'apprenant(e) reçoit avec sa convocation pour chaque domaine de diagnostics, le Livret d'accueil Blended-Learning afin de suivre avec aisance chaque étape distancielle et présentielle de sa formation.

FORMATIONS THEORIQUES EN E-LEARNING

> METHODES PEDAGOGIQUES

- Les cours E-Learning tutorés présentent des démarches pédagogiques déductives à travers des séquences transmissives et démonstratives suivies d'exercices progressifs d'apprentissage. Ces séquences peuvent être illustrées par des schémas animés, des vidéos de situations professionnelles en réalité virtuelle 360°.

Chaque leçon d'un cours se termine par un questionnaire de reformulation renouvelable. Le cours se clôture par une auto-évaluation scorée et renouvelable, utile à l'entraînement à l'évaluation sommative finale des acquis.

Pour chaque domaine de diagnostics (cours), des activités pédagogiques sont attendues en vue de leur correction par le Formateur.

> MOYENS D'ORGANISATION, D'ACCOMPAGNEMENT ET D'ASSISTANCE TECHNIQUE

- Les cours E-learning tutorés sont réalisés sur une plate-forme web dédiée et en illimité à partir de la date d'envoi du mail fournissant le login et mot de passe individuels jusqu'à l'entrée en formation pratique..

Accompagnement de l'apprenant(e)

- L'apprenant(e) est suivi(e) par un E-tuteur durant tout le déroulement de sa formation E-Learning. L'E-tuteur réfère au Référent pédagogique (Formateur) toutes les difficultés ou questions d'ordre des connaissances du domaine traité, qui prendra contact (sous 48 heures, jours ouvrés) avec l'apprenant afin de lui apporter une réponse ou aide pédagogique.

Les échanges avec l'E-Tuteur et le/la Référent(e) pédagogique (Formateur) se déroulent par messagerie privée sur la plate-forme E-Learning ou

par téléphone.

- Le parcours est complété par un point de rencontre réalisé en classe virtuelle synchrone à une date fixée en amont par groupes d'apprenants auprès du Formateur/Formatrice afin d'aborder les éléments sensibles analysés par le E-tuteur.

Les apprenants/apprenantes reçoivent par mail une invitation individuelle de connexion à la classe virtuelle.

Assistance technique

- En cas de difficulté d'utilisation de la plate-forme, l'apprenant(e) est mis(e) en contact avec un(e) Référent(e) technique qui lui apporte une réponse sous 48 heures (jours ouvrés).

Les échanges avec le/la Référent(e) technique se déroulent par la messagerie privée sur la plate-forme E-Learning ou par téléphone.

- Prérequis d'environnement informatique :

L'apprenant(e) doit avoir à sa disposition un ordinateur ou une tablette muni d'une carte son et d'un lecteur multimédia ainsi qu'un accès internet par un navigateur d'une version récente.

> RESSOURCES PEDAGOGIQUES

- Pour chaque domaine de diagnostics (cours), un ensemble de documents complémentaires à l'apprentissage est téléchargeable sur la plate-forme E-Learning.

FORMATIONS PRATIQUES EN PRESENTIEL

> METHODES PEDAGOGIQUES

- Le parcours d'apprentissage de la réalisation des diagnostics prévoit des exercices pratiques d'entraînement aux méthodes, principes et protocoles d'intervention / repérage / mesurage tenant compte d'une analyse de risque lié à l'exercice de l'activité ainsi que l'élaboration d'un rapport détaillé matérialisant les contrôles effectués ainsi que les conclusions le cas échéant.

> MOYENS TECHNIQUES

- La conception pédagogique prévoit la présentation, la démonstration et/ou l'utilisation de matériels et d'outils professionnels.
- La formation en présentiel se déroule dans un " logement école" spécifiquement aménagé pour accueillir les apprenants/apprenantes.

■ Qualification Intervenant(e)(s)

- L'E-tuteur est le responsable de la session de formation
- Le Formateur/Formatrice qualifié(e) est un professionnel expérimenté dans les domaines techniques du bâtiment
- Le/la Référent(e) technique pour la partie de la formation en E-Learning est l'administrateur du LMS de la plate-forme

■ Méthodes et modalités d'évaluation

> EVALUATION DES ACQUIS DE CHAQUE DOMAINE DE DIAGNOSTIC

- Théorie E-Learning : réalisée à partir de questions aléatoires à choix multiples sur le programme des examens définis dans l'arrêté du 24 décembre 2021.
- Pratique en présentiel : réalisée par des exercices basés sur le programme des examens défini dans l'arrêté du 24 décembre 2021.

Ces deux évaluations conditionnent la complétude de l'Attestation de fin de formation.

> MESURES DE L'ASSIDUITE EN E-LEARNING :

- Relevé de connexion indiquant le temps minimal d'activité
- Réalisation des activités pédagogiques corrigées par le Formateur
- Réalisation de l'évaluation des acquis théoriques

■ Modalités d'Accessibilité

Afin de mettre en œuvre toutes les mesures d'accompagnement nécessaires à la formation de la personne en situation de handicap permanent ou temporaire, contacter en amont de la formation, le Conseiller Ginger Formation afin d'être mis en relation avec le Référent handicap.



Contactez-nous !

Nelly DROUILLARD
Chef Projets Formation

Tél. : 0130852490
Mail : formation@groupeginger.com